

# Programme des dons écologiques

## Profil d'une donatrice



### Servitude de conservation et don en fief simple sur la péninsule de Saugeen, également appelée « nord de la péninsule Bruce »

En 1972, Isobel a acheté une propriété dans le bassin versant de la rivière Stokes, sur la péninsule Saugeen, également désignée « **nord de la péninsule Bruce** ». Même si cette terre était considérée comme peu attrayante par d'autres, Isobel savait que cette zone constamment humide était un sanctuaire de biodiversité. Avec son mari, Les, et ses enfants, Isobel a passé la plupart de ses fins de semaine et de ses vacances à explorer le territoire, se familiarisant ainsi avec les caractéristiques et les espèces qui s'y trouvent.

« **Mes parents partageaient un profond respect et un grand intérêt pour la nature. Ils ont appris les noms de tous les oiseaux qui visitaient cette terre et, plus tard, ils ont fait de même avec les plantes des tourbières et les orchidées, apprenant les noms latins et communs d'une cinquantaine d'espèces** », explique Anita, la fille d'Isobel. Comme Isobel et Les l'ont découvert au cours de leurs promenades, cette terre abrite de nombreuses plantes rares, qu'ils ont méticuleusement cataloguées et photographiées, puis présentées à des amis, à des membres de leur famille et à des groupes de protection de la nature.



Isobel avait des racines dans le nord de la péninsule Bruce, et elle avait une profonde affinité pour ses paysages et ses espèces uniques. Elle s'inquiétait toutefois de l'augmentation de l'activité agricole, de l'extraction des ressources et de la construction de chalets dans la région. C'est cette préoccupation qui a motivé son achat en 1972 et, trois décennies plus tard, sa décision de trouver une façon de protéger à perpétuité cette terre.

En 2000, Isobel a discuté avec sa fille Anita de la possibilité d'établir une servitude de conservation pour sa tourbière si chère. À la mort d'Isobel, l'année suivante, Anita a travaillé avec l'Escarment Biosphere Conservancy, organisation de bienfaisance qui se consacre à la création et à la protection de réserves naturelles dans la région de l'escarpement du Niagara, pour mener à bien le processus. La servitude de conservation a été achevée en 2006.

« **Cela m'a fait du bien d'exaucer les souhaits de ma mère et d'assurer la protection de cette terre qu'elle connaissait et aimait si intimement.** » Quinze ans plus tard, la tourbière a bénéficié d'une protection encore plus grande lorsque Anita a carrément fait don de la terre à l'Escarment Biosphere Conservancy, sans aucune condition.





Des informations détaillées sur les avantages fiscaux associés au Programme des dons écologiques sont disponibles dans le document **Exemples de dons et d'avantages fiscaux**, accessible sur le site Web du PDE ([www.canada.ca/dons-ecologiques](http://www.canada.ca/dons-ecologiques)).

Autres incitatifs à faire un don dans le cadre du PDE :

- La valeur de la propriété donnée peut être déterminée par le ministre fédéral de l'Environnement avant que la décision de faire le don ne soit prise.
- La propriété donnée est protégée et préservée à perpétuité.

L'Escarpment Biosphere Conservancy était ravi de recevoir ce terrain par l'intermédiaire du Programme des dons écologiques. D'une superficie de 11 hectares, la propriété n'est peut-être pas particulièrement grande, mais elle est stratégiquement située dans les limites d'une zone humide d'importance provinciale et d'une zone provinciale d'intérêt naturel et scientifique. En outre, elle est située à proximité de nombreuses autres réserves appartenant à l'Escarpment Biosphere Conservancy, ce qui en fait un élément central du réseau de patrimoine naturel de l'escarpement.

Anita appuie sans réserve le Programme des dons écologiques. « **Je ne saurais trop le recommander. Le fait de savoir que cette terre restera à l'état sauvage et qu'elle sera à jamais protégée par des experts en conservation m'apporte une grande tranquillité d'esprit. C'est exactement ce que ma mère aurait voulu.** ».

**Possédez-vous une terre qui contient un habitat naturel, comme une forêt, une prairie, une zone humide ou un rivage? Souhaitez-vous la protéger pour les générations futures?**

Grâce au Programme des dons écologiques du gouvernement du Canada, les propriétaires fonciers peuvent faire don de leurs terres ou d'un intérêt foncier partiel (par exemple, une servitude de conservation) à un organisme bénéficiaire admissible qui la protégera à perpétuité, comme une fiducie foncière, un organisme de conservation ou un gouvernement. Outre la tranquillité d'esprit que procure la protection à perpétuité des terres, les donateurs peuvent bénéficier d'avantages fiscaux importants, notamment l'élimination de l'impôt sur les gains en capital.

**Pour plus d'informations, visitez le site Web du Programme des dons écologiques à l'adresse suivante:**  
[www.canada.ca/dons-ecologiques](http://www.canada.ca/dons-ecologiques)

N° de cat. : En14-563/2-2024F-PDF | ISBN : 978-0-660-74513-8 | EC24034

Pour obtenir de plus amples renseignements sur les droits de reproduction, veuillez communiquer avec le Centre de renseignements à la population d'Environnement et Changement climatique Canada au 1-800-668-6767 ou par courriel à [enviroinfo@ec.gc.ca](mailto:enviroinfo@ec.gc.ca).

Photos : © Getty Images

© Sa Majesté le Roi du Chef du Canada, représenté par le ministre de l'Environnement et du Changement climatique, 2024

Also available in English

